

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoins au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation

**20/09/2023**

Date d'affichage

**28/09/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **32**

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN  
MONTANT DE 2000 EUROS A LA FONDATION DE FRANCE SUITE AU  
TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU AU MAROC**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Fondation de France,

**CONSIDÉRANT** que dans la nuit du vendredi 8 septembre 2023 au samedi 9 septembre 2023, un séisme de magnitude 6,9 a frappé l'ouest du Maroc, faisant 3 000 morts et 5 500 blessés,

**CONSIDÉRANT** que la Fondation de France, organisme créé par un décret du 9 janvier 1969 et ayant vocation à supporter les actions à caractère philanthropique, a lancé un appel à la solidarité afin d'apporter une aide d'urgence aux milliers de personnes affectées par cette catastrophe naturelle,

**CONSIDÉRANT** que cet appel aux dons est destiné à déployer des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes,

**CONSIDÉRANT** que la Fondation de France interviendra dans les zones les plus impactées et notamment dans les territoires isolés dans lesquels l'aide arrive plus difficilement et où les populations sont davantage livrées à elles-mêmes,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'instar des précédentes actions de solidarité en direction de l'Ukraine et de la Turquie, et qu'afin de témoigner du soutien de la commune de Vaires-sur-Marne aux victimes de cette catastrophe naturelle et de leur apporter l'aide nécessaire, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à la Fondation de France,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à la Fondation de France, suite au tremblement de terre ayant touché le Maroc,

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture  
217704790-20230926-CM26092023-01-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

**Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*  
Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*  
M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP,  
*Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation

**20/09/2023**

Date d'affichage

**28/09/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **32**

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU  
« CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ » (CLAS) AVEC  
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU le projet de convention d'objectif et de financement relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité », ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que la branche famille de la Sécurité sociale poursuit son ambition de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, à travers les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS),

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre des bonus vise à soutenir et encourager le déploiement de nouvelles actions plus qualitatives au sein des « CLAS » et à doter les porteurs de projets de moyens d'action renforcés sur l'axe d'intervention auprès des enfants et des parents mobilisables au regard des spécificités du projet,

**CONSIDÉRANT** que la CAF prévoit une bonification de 600 € répartie de la manière suivante :

- Bonification de 300 € sur l'axe intervention auprès des enfants,
- Bonification de 300 € sur l'axe intervention auprès des parents,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement relative au « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, ci-annexée,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents,

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits nécessaires à la menée des ateliers CLAS sont inscrits dans le budget correspondant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Edmonde JARDIN', written over a horizontal line.

Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230926-CM26092023-02-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation  
20/09/2023  
Date d'affichage  
28/09/2023  
Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 32

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE ET LA  
RÉGION ILE-DE-FRANCE RELATIVE A L'UTILISATION DES TICKETS LOISIRS  
VISANT A FAVORISER L'ACCES AU SPORT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU la délibération n° par délibération CR 2017-55 du 9 mars 2017 du Conseil Régional,

VU le projet de convention relatif à l'utilisation des tickets loisirs, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que la Région Ile-de-France souhaite mener sur ses îles de loisirs une politique de développement de l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances,

**CONSIDÉRANT** que le dispositif cadre « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances », adopté par le conseil régional le 9 mars 2017, dans lequel s'inscrit l'action ticket-loisirs, a pour objectif de favoriser la cohésion sociale,

**CONSIDÉRANT** que la région Ile-de-France s'engage ainsi à mettre gratuitement à disposition de la Ville de Vaires-sur-Marne une dotation de 300 tickets-loisirs, d'une valeur unitaire de 6 euros, utilisables sur les îles de loisirs de la région, pour le financement d'activités définies,

**CONSIDÉRANT** que les publics cibles de ce dispositif sont les jeunes Franciliens de 11 à 17 ans, étant précisé qu'une attention particulière sera portée à la participation féminine aux activités sportives de plein air, les Franciliens hospitalisés de moins de 18 ans et leurs accompagnants (dont leurs familles), les familles en situation de précarité (chômage, familles monoparentales etc...), ou les femmes victimes de violences, notamment,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention relative à l'utilisation des tickets loisirs visant à favoriser l'accès au sport, ci-annexée,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents,

**ARTICLE 3 : PRÉCISE** que ces tickets loisirs n'engageront ni de dépenses, ni de recettes dans le budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230926-CM26092023-03-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023



Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoins au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation

**20/09/2023**

Date d'affichage

**28/09/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **32**

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS  
PETITE ENFANCE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-  
ET-MARNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article D214-9,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfant à domicile,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de percevoir la prestation de service CAF sur les missions obligatoires et/ou optionnelles, il est nécessaire que le Relais Petite Enfance de Vaires-sur-Marne renouvelle sa convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,

**CONSIDÉRANT** que la ville s'engage notamment à offrir des services et/ou des activités :

- Ouvertes à tous les publics,
- Sur la base du volontariat pour la participation des professionnels,
- En respectant les principes d'égalité de traitement et de gratuité,
- En respectant les principes de neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil et dans la relation employeurs/salariés,
- En mettant en œuvre un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, ci-annexée,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230926-CM26092023-04-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoints au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALEND, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation  
20/09/2023  
Date d'affichage  
28/09/2023  
Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 32

**OBJET : CONVENTION DE GRATUITÉ RÉCIPROQUE DES FRAIS DE  
SCOLARITÉ AVEC LA COMMUNE DE LOGNES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

VU le projet de convention, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de dérogations scolaires accordées par les communes de Vaires-sur-Marne et Lognes et conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, des enfants peuvent être amenés à poursuivre leur scolarité dans une commune autre que celle dans laquelle ils résident,

**CONSIDÉRANT** que ces situations s'inscrivent de manière systématique dans une démarche de demande de dérogation scolaire à l'initiative des familles,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'accueil des familles bénéficiaires d'une dérogation, les deux communes peuvent s'entendre sur le principe de gratuité réciproque des frais de scolarité,

**CONSIDÉRANT** que seuls les frais afférents à la scolarité font l'objet d'une gratuité réciproque, et que pour les services périscolaires, la commune de résidence remboursera à la commune d'accueil les frais inhérents à la restauration, aux ALSH, aux études, à la participation aux éventuelles classes de découverte, ce sur la base de la moyenne des tarifs extérieurs des deux communes,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de gratuité réciproque des frais de scolarité avec la commune de Lognes, ci-annexée,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230926-CM26092023-05-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoints au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation

**20/09/2023**

Date d'affichage

**28/09/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **32**

**OBJET : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ  
AVEC LA COMMUNE DE SERRIS POUR LES CLASSES « UNITÉ  
D'ENSEIGNEMENT EN ELEMENTAIRE AUTISME » (UEEA)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article L212-8,

VU le projet de convention, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** qu'un enfant vairois est scolarisé depuis septembre 2022 à Serris dans une classe UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme), pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants porteurs de troubles du spectre autistique et âgés de 6 à 10 ans,

**CONSIDÉRANT** que la décision de scolarisation dans une classe UEEA relève de la compétence de la MDPH et s'impose à la commune de résidence des enfants,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Vaires-sur-Marne doit donc rembourser à la ville de Serris les frais de scolarité pour l'année 2022/2023,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de remboursement des frais de scolarité avec la commune de Serris, ci-annexée,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALEND, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation  
**20/09/2023**  
Date d'affichage  
**28/09/2023**  
Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 32

**OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE PETITE  
ENFANCE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

VU l'Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant,

VU l'Arrêté du 31 août 2021 relatif aux modalités de transmission des disponibilités d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),

VU l'Arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

VU les instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable,

VU le projet de règlement intérieur, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que la Maison de la Petite Enfance dispose d'un règlement de fonctionnement,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de mieux répondre aux besoins des familles, des modifications ont été apportées concernant le fonctionnement de la structure (semaines de fermeture, pose des congés des familles, modalités d'inscription...),

**CONSIDÉRANT** que la ville s'engage notamment à une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité, une accessibilité financière pour toutes les familles dans le respect du barème national des participations familiales, la production d'un projet éducatif obligatoire, que ce projet prend en compte la place des parents et qu'il est conforme aux critères de qualité de la Charte d'accueil du jeune enfant,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le Règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance, ci-annexé,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit règlement, ainsi que tous documents y afférents.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Maire, 

Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230926-CM26092023-07-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoints au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALEND, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation  
20/09/2023  
Date d'affichage  
28/09/2023  
Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 32

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION DES ACTIVITÉS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES APPLICABLE A COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement d'inscriptions et de facturation des activités scolaires, périscolaires et extrascolaire modifié ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'instar de toutes les villes proposant ces services, les familles vairoises doivent inscrire leurs enfants au service inscriptions périscolaires afin d'accéder aux activités périscolaires proposées par la commune, à savoir soit les accueils pré et post scolaires, les accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires ainsi que la restauration scolaire,

**CONSIDÉRANT** que les conditions d'inscriptions à ces activités sont indiquées dans le « Règlement d'inscription et de facturation des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires »,

**CONSIDÉRANT** que les inscriptions étant désormais effectuées grâce au Portail Familles, une nouvelle modification est nécessaire afin de prendre en compte la totalité des fonctionnalités de cet outil,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le règlement d'inscription et de facturation, ci-annexé,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit règlement, ainsi que tous documents y afférents.

**ARTICLE 3 : DIT** que celui-ci entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

  
Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230926-CM26092023-08-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

**Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, **Adjoints au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, **Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation
<b>20/09/2023</b>
Date d'affichage
<b>28/09/2023</b>
Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) POUR L'ANNÉE 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'adhésion, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) prennent appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à renforcer, à travers des rencontres, le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités,

**CONSIDÉRANT** que le centre socioculturel « l'Arche » propose des ateliers dans le cadre de la parentalité et qu'il est opportun d'adhérer au REAAP,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion au Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement pour l'année 2023,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer le formulaire d'adhésion ainsi, ainsi que tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoints au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALEND, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation

**20/09/2023**

Date d'affichage

**28/09/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

**OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA  
PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE  
MATÉRIELS POUR LES ESPACES VERTS CONSTITUÉ PAR LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION PARIS – VALLÉE DE LA MARNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment l'article L2113-6,

VU l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI/n°19 du 13 juillet 2022, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne (CAPVM),

VU le projet de convention, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Vaires-sur-Marne, en tant qu'acheteur public, a la possibilité de procéder à une mutualisation de ses besoins avec d'autres acheteurs, et créer ainsi un groupement de commandes,

**CONSIDÉRANT** que les groupements de commandes ont vocation à rationaliser les achats en permettant de réaliser des économies d'échelle, mais également à être plus efficace en mutualisant les procédures de passation d'un marché,

**CONSIDÉRANT** qu'en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture de matériels pour les espaces verts, la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne a porté l'initiative de la création d'un groupement de commande, y afférent,

**CONSIDÉRANT** que compte tenu de l'intérêt que présente un tel groupement, la Ville de Vaires-sur-Marne a manifesté sa volonté d'adhérer à celui-ci,

**CONSIDÉRANT** que la Commission d'Appel d'Offres du groupement est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de chaque membre du groupement,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Vaires-sur-Marne au groupement de commande pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture de matériels pour les espaces verts,

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la convention de groupement de commande, ci-annexée,

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire,

**ARTICLE 4 : DIT** à l'unanimité des membres présents qu'il ne sera pas procédé au scrutin secret pour l'élection du représentant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement de commande relatif à la fourniture de matériels pour les espaces verts,



**ARTICLE 5 : PROCEDE** à la désignation d'un représentant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative, ainsi qu'un suppléant,

**Sont élus :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>- Madame Edmonde Jardin</b>	<b>- Madame Béatrice Boch</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230926-CM26092023-10-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoints au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, M. Roger STADTFELD, Mme Martine AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Synthia GATIBELZA, M. Daniel WATHLE, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Jean-Claude FEDER, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, Madame Véronique CORNELOUP, *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Yohann DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. François BROCHÉ Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal,

**ABSENTS :**

M. Mickael MAYER,

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie Pereira Da Silva, Adjointe au Maire

Date de convocation

20/09/2023

Date d'affichage

28/09/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA  
COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE ET L'UNION SPORTIVE VAIRES  
ENTRETIEN COMPÉTITION (USVEC) POUR L'ANNÉE 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement entre la ville de Vaires-sur-Marne et l'association USVEC, ci-annexée,

**CONSIDERANT** que l'association USVEC constitue une association d'intérêt général ayant vocation à favoriser l'éducation des jeunes par le sport),

**CONSIDERANT** que compte-tenu du nombre important de jeunes adhérents de l'association (2406 pour l'année 2022-2023) et des enjeux éducatifs par la pratique sport, il est nécessaire de garantir la pérennité de cette association par la signature d'une convention lui garantissant des soutiens communaux,

**CONSIDERANT** que la convention ci-annexée a pour objet de définir les modalités du partenariat d'objectifs et de financement entre la commune et l'association U.S.V.E.C. de Vaires-sur-Marne,

**CONSIDERANT** que la commune s'engage à mettre à disposition de l'association les installations et le matériel nécessaires à son fonctionnement, ainsi qu'à prendre en charge les dépenses liées à l'utilisation de celle-ci,

**CONSIDERANT** que la ville de Vaires-sur-Marne attribue à l'association USVEC une subvention pour l'année 2023 de 64 800 € destinée à financer les objectifs qu'elle s'est fixés,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 29 voix pour,  
3 abstentions (Madame Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Jean-Claude FEDER),  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2023 entre la commune de Vaires-sur-Marne et l'Union Sportive Vaires Entretien Compétition (USVEC), ci-annexée,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention,

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le versement de la subvention inscrite au Budget Primitif 2023, de 64 800 euros à l'Union Sportive Vaires Entretien Compétition (USVEC),

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 26 septembre 2023,



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Edmonde JARDIN', written over a horizontal line.

Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230926-CM26092023-11-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023